

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

27 allée du boudigau

40130 CAPBRETON

Tél.05.58.72.70.75

AIDE A L'ENERGIE

Tout au long de l'année, vous pouvez demander une aide à l'énergie.

Pour cela vous devez vous rendre au CCAS avec les pièces demandées.

Lundi, mercredi, jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Mardi de 8h00 à 11h00 et de 14h00 à 17h30

Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Votre dossier ne sera étudié en commission que si vous avez amené l'ensemble des documents.

Venez avec les originaux, nous vous ferons les copies.

Nous vous demandons les documents suivants :

avis de non-imposition 2009

dernière facture d'EDF(si chauffage électrique)

livret de famille et carte d'identité, ou passeport

justificatifs de ressources des 6 derniers mois et pension alimentaire

justificatif de domicile indiquant que vous résidez à Capbreton depuis au moins 12 mois
(quittance EDF, facture téléphone ou facture lyonnaise des eaux par exemple)

Nom et prénom

Adresse :

Téléphone :

Profession :

ETAT CIVIL

Marié(e)

Divorcé(e)

Veuf(ve)

Concubin(e)

Célibataire

Séparé(e)

Propriétaire /__/

Locataire /__/

Occupant à titre gratuit /__/

Moyen de chauffage :

Nombre de personnes vivant au foyer de façon permanente

Noms, Prénoms

Chef de famille :

Age :

Conjoint ou concubin

Enfants :

Autres personnes :

Réservé au service - Ne pas compléter. Merci.

Avis de la commission

R.M.

Nbre Parts :

Q.M.

Aide de :

Le :

Ressources mensuelles perçues par le demandeur au cours des 6 derniers mois

précédant la demande y compris les ressources non-imposables

Salaires ou retraites										
Allocations de chômage										
Indemnités journalières										
Allocations familiales										
Rentes accident de travail										
Rentes ou pension d'invalidités										
Pension veuve de guerre										
Pensions militaires										
Rentes viagères										
Revenus locatifs										
Revenus mobiliers										
Allocations handicapés										
Autres allocations d'aide sociale										
Pensions alimentaires reçues										
Autres ressources										
TOTAL										
TOTAL GENERAL										

CHARGES MENSUELLES

Pension alimentaire à verser.....

Ressources mensuelles perçues par le conjoint au cours des 6 derniers mois

précédant la demande y compris les ressources non-imposables

Salaires ou retraites										
Allocations de chômage										
Indemnités journalières										
Allocations familiales										
Rentes accident de travail										
Rentes ou pension d'invalidités										
Pension veuve de guerre										
Pensions militaires										
Rentes viagères										
Revenus locatifs										
Revenus mobiliers										
Allocations handicapés										
Autres allocations d'aide sociale										
Pensions alimentaires reçues										
Autres ressources										
TOTAL										
TOTAL GENERAL										

CHARGES MENSUELLES

Pension alimentaire à verser.....